

RCS : EVRY
Code greffe : 7801

Documents comptables

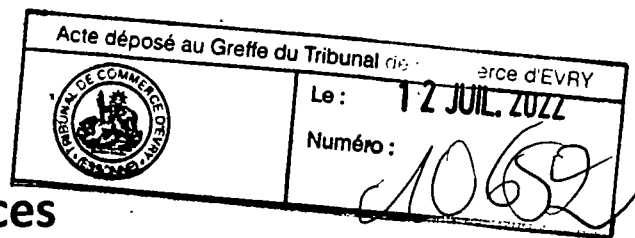
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 02065
Numéro SIREN : 839 538 642
Nom ou dénomination : 2M ASSURANCES

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2022 sous le numéro de dépôt 10652



2M Assurances

Société par actions simplifiés unipersonnelle

Capital :1000 euros

Siege social :

36 boulevard Aristide briand 91600 Savigny sur orge

839 538 642 rcs Evry

Procès verbal

Assemblée générale ordinaire

Du 07/07/2022

L'an deux mille vingt deux

Le septième jour du mois de juillet

Le président de la société mr el haddaoui Nadir a convoqué l'assemblée générale ordinaire au siège de la société au 36 boulevard aristide briand 91600 savigny sur orge

Sont présents à cette assemblée

-Mr el haddaoui Nadir, propriétaire de 99 actions numérotées de 01 à 99 inclus

-Madame Benchanaa el haddaoui Nissrine, propriétaire d'une action numérotée de 99 à 100 inclus

Mr El haddaoui nadir préside l'Assemblée en sa qualité de président et actionnaire

L'assemblée est convoqué pour débattre des points suivants :

1. Affectation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021
2. affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021
3. pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Toutes les actions étant représentées, le président déclare en conséquence l'assemblée générale ordinaire régulièrement constituée pour délibérer valablement

Le président déclare ensuite la séance ouverte

NE NB

Diverses observations sont échangées et personne ne prenant plus la parole, le président met successivement aux voix, les résolutions suivantes :

Première résolution : approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021

L'assemblée Générale ordinaire approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2021(bilan, compte de résultat et annexes)tels que représentée par la gérance à savoir

-chiffre d'affaire :.....71229 euros

-charges externes.....26888 euros

-impôts et taxes.....504 euros

Rémunérations du personnel.....24685 euros

Charges social sur rémunérations.....9402 euros

Dotations aux amortissements2040 euros

Autres charges5745 euros

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2021

L'assemblée Générale ordinaire prend acte du résultat de l'exercice d'un montant de 802 euros et décide d'affecter ce montant de report à nouveau

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution : rémunération du président

L'assemblée générale ordinaire prend acte que mr el haddaoui nadir n'a perçu aucune rémunération au titre de l'exercice des fonctions de président de la société

Cette résolution, mise aux voix est adopté à l'unanimité

Quatrième Résolution : convention entre la société et les actionnaires ou le président

L'Assemblée générale reconnaît l'existence une convention entre mr el haddaoui nadir et la société depuis la création et qu'aux termes de cette convention, Mr el haddaoui nadiir travaille et à ce titre il a perçu une rémunération annuelle brute de 24685 euros

L'assemblée générale approuve le rapport spécial établi à cet effet

NE NB

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution : pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

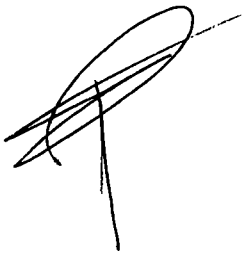
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au gérant ou à son mandataire, porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales d'usage

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, le président déclare la séance levée

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal signé après lecture par tous les associés.

LE président : El haddaoui nadir



Nissrine benchanaa el haddaoui





Direction Générale des Finances Publiques

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012021** et clos le **31122021** Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES - JU 10 AVENUE DE SAVIGNY 91268 JUVISY SUR ORGE CEDEX
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
SAS 2MASSURANCES
36 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND
91600 SAVIGNY SUR ORGE

B ACTIVITÉ
Activités exercées (souligner l'activité principale):
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Identification du destinataire
Insp. IFU N° dossier N° Siret
83953864200027

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal
Bénéfice imposable au taux normal: 0
Bénéfice imposable au taux de 15%: 1 264
Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B):

2 Plus-values
Plus-values à long terme imposables au taux de 15%
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%
Autres plus-values imposables au taux de 19%
Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%
Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas) Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2
Entreprises nouvelles art 44 sexies Jeunes entreprises innovantes
Territoire entrepreneur art 44 octies A Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies
Entreprises nouvelles art.44 septies Zones franches d'activité art 44 quaterdecies Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies Autres dispositifs
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)
Sociétés d'investissements immobiliers cotées Plus-values exonérées relevant du taux à 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé ComptabiliteExpert

ECF Nom et adresse du prestataire

OGA/OMGA Viseur conventionné
Nom, adresse, téléphone : APOGEC 9 avenue Camille Claudel 0146910821
- Professionnel de l'expertise comptable : 95240 CORMEILLES EN PARISIS
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément :
A *[Signature]* le *12/07/2021*
Signature et qualité du déclarant

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SAS 2MASSURANCES**
et Date de clôture de l'exercice **31122021**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ET ABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2021, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SAS 2M ASSURANCES	83953864200027	6622Z
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
36 BOULEVARD ARISTID BRIAND 91600 SAVIGNY SUR ORGE		

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	1 965
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	701
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	1 264
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	1 264

III. Bénéfices soumis au taux normal

l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%

m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065	
---	---	--

Désignation de l'entreprise		SAS 2M ASSURANCES		36 BOULEVARD ARISTIDE BRIAND		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		91600 SAVIGNY SUR ORGE					
SIRET		8 3 9 5 3 8 6 4 2 0 0 0 2 7					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		31122021	
				Exercice N-1 clos le		31122020	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	275	016	275		
	Immobilisations corporelles*	028	10 200	030	3 009	7 191	9 231
	Immobilisations financières* (1)	040	55	042		55	55
	Total I (5)	044	10 530	048	3 284	7 246	9 286
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	2 653	070		2 653	
		072		074			450
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	12 812	086		12 812	3 270
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	15 465	098		15 465	3 720
	Total général (I + II)	110	25 996	112	3 284	22 711	13 006
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		132			
	Report à nouveau	134		134	(701)	(2 351)	
	Résultat de l'exercice	136		136	802	1 650	
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	1 101	299	
	Provisions pour risques et charges	154		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	10 000		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	2 923	947	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169) 999	172		172	8 688	11 761	
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	21 610	12 708		
Total général (I + II + III)	180		180	22 711	13 006		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	55	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SAS 2MASSURANCES		Néant <input type="checkbox"/>	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122021		Exercice N-1 clos le 31122020	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens services * } dont export et livraisons intracommunautaires	215	214		
		217	218	70 173	47 690
			222		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
Autres produits		230	1 055	90	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	71 229	47 779
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : 928 - immobilier :)		242	26 888	25 514
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	504	522
	Rémunérations du personnel *		250	24 685	13 769
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	9 402	5 082
	Dotations aux amortissements *		254	2 040	1 020
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260	262	5 745	207
Total des charges d'exploitation (II)			264	69 264	46 114
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	1 965	1 665
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280		
	Produits exceptionnels (IV)		290		584
	Charges financières (V)		294		
	Charges exceptionnelles (VI)	347 348	300	973	599
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	190	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	802	1 650
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	802	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	190	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247	330	973	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986			
	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989			
	Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981			
	Bassins d'emploi à dynamiser (art 44 duodecies)	991			
	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art 44 sexdecies)	992			
	/FANG (44 quaterdecies)	345			
	Investissements outre-mer	344			
	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)	993			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987			
Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127				
dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies E)	655				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	641				
Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649				
Déduction exceptionnelle simulatrice de liquidité	647				
Déductions exceptionnelles (art 39 decies H)	990				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			352	1 965	354
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : * 701 dont imputés sur le résultat .			360	701
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			370	1 264	372
Bénéfice col. 1					
Déficit col. 2					

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2022

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SAS 2MASSURANCES		Néant <input type="checkbox"/>	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *			
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410	275	412		414		416	275				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460	10 200	462		464		466	10 200				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	55	482		484		486	55				
TOTAL		490	10 530	492		494		496	10 530				
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500	275	502		504		506	275				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550	969	552	2 040	554		556	3 009				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	1 244	572	2 040	574		576	3 284				
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10			
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2MASSURANCES** Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions: reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
	Dotations	Reprises		
Fonds commercial	681	683		
Autres Immob. incorp.	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes
Terrains	710	715	2	
Constructions	720	725	3	
Inst. techniques mat. et outillage	730	735	4	
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745	5	
Matériel de transport	750	755	6	
Autres immobilisations corporelles	760	765	7	
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	701
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice
Déficits imputés	983	701
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326
N° du centre de gestion agréé	388
Montant de la TVA collectée	374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 2MASSURANCES		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01012021		et clos le : 31122021	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		70 173
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		1 055
TOTAL 1	106		71 229
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		2 344
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		16 329
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		5 745
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152		24 419
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	46 810
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		
Effectifs au sens de la CVAE	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

